

## Tirer les bonnes leçons de la première vague : Pas de fermeture des frontières dans la région du Rhin supérieur

Les mesures de lutte contre la pandémie doivent être décidées en fonction du taux d'infection et des capacités hospitalières disponibles, et non selon des frontières nationales qui ne déterminent pas la réalité de la population sur place. Le Conseil Rhénan partage cette position avec l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA), dont les co-présidents ont échangé avec le Présidium du Conseil Rhénan lors d'une visioconférence ce matin.

Au cours de l'échange avec Christophe Arend, Député à l'Assemblée nationale française et co-président du Bureau de l'APFA, et son homologue allemand Andreas Jung du Bundestag allemand, il a été question de la crise sanitaire, de la situation aux frontières et de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Traité d'Aix-la-Chapelle.

Les présidents des quatre délégations du Conseil Rhénan - Christian von Wartburg, Claudine Ganter, Josha Frey et Theo Kautzmann - se réjouissent à la perspective de travailler à l'intensification des relations trinacionales, non seulement avec les partenaires au niveau régional, mais aussi avec l'APFA ou encore le Comité de coopération transfrontalière.

Par ailleurs, la demande de plusieurs présidents de partis suisses en faveur d'un système rigide d'entrée sur le territoire, actuellement en discussion en Suisse, a été observée avec beaucoup d'inquiétude. En effet, de nombreux travailleurs frontaliers de la région du Rhin supérieur seraient directement concernés.

« Il faut désormais tirer les bonnes leçons de la première vague de la pandémie de la Covid-19 et continuer à trouver des solutions pragmatiques pour les régions frontalières », déclare Christian von Wartburg, Président du Conseil Rhénan en 2021. « Nous appelons toutes les autorités compétentes à mettre en œuvre des mesures communes et transfrontalières au lieu de réintroduire des contrôles ou de fermer des frontières. »

Déjà en 2020, avec notamment les résolutions « Prendre en compte la réalité des régions frontalières en cas de restrictions au passage des frontières » du 29 juin et « Protéger les acquis des Accords de Schengen » du 7 décembre, le Conseil Rhénan avait clairement affirmé son attachement à la libre circulation aux frontières. Il continue à plaider pour que les possibilités de franchir les frontières, déjà restreintes dans le Rhin supérieur, ne soient pas davantage limitées.

### Plus d'informations

Christian von Wartburg: +41 79 252 64 81 / [vonwartburg@svwam.ch](mailto:vonwartburg@svwam.ch)

Secrétariat permanent du Conseil Rhénan : +49 (0) 7851 7407 42 / [info@oberrheinrat.org](mailto:info@oberrheinrat.org)

### La coopération dans le Rhin Supérieur :



Aucune autre région européenne que la région métropolitaine tri-nationale du Rhin Supérieur ne coopère aussi étroitement et avec autant de succès. L'Alsace, le Pays de Bade, le Palatinat du Sud et la Suisse du Nord-Ouest réunissent 6 millions d'habitants et constituent un espace culturel, de vie et économique commun. De nombreuses initiatives privées et publiques contribuent à la promotion, entre autres, de la mobilité, de l'éducation, de la recherche et de la protection de l'environnement dans cette région aux trois frontières.

L'orientation stratégique de la coopération est assurée par la Conférence du Rhin Supérieur et le Conseil Rhénan. La Conférence du Rhin Supérieur réunit les autorités administratives et étatiques. Elle initie une multitude de projets et veille à leur transposition. Le Conseil Rhénan constitue la réunion des élus. Il se positionne sur les sujets d'intérêt régional, y compris à l'égard de Bruxelles, de Paris, de Berlin et de Berne.